



LE TOUQUET&CO

www.letouquet.com |    

Règlement Course de trottinettes

Le mardi 30 avril 2024

ARTICLE 1 : LA SOCIETE ORGANISATRICE

« Le Touquet&Co », dont le siège social est situé à l'Hôtel de Ville, Bvd Daloz- 62520 LE TOUQUET-PARIS-PLAGE, (ci-après la "Société Organisatrice"), Siret 847 715 380 000 14, organise le mardi 30 avril 2024, place du Marché Couvert au Touquet-Paris-Plage, de 14h à 17h30 une course de trottinettes, réservée aux enfants de 4 à 12ans.

ARTICLE 2 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du Participant au présent règlement, et au principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner. Dans ce dernier cas, ladite dotation sera remise en jeu.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est ouverte aux enfants âgés de 4 à 12 ans (ci-après le " **Participant** ") représenté par son tuteur légal.

Le nombre de participants, toutes catégories confondues, est limité à 180.

Chaque participant(e) devra s'acquitter d'un droit d'inscription de **5€/enfant**.

Les inscriptions se feront auprès de l'office de tourisme (Jardin des Arts), ou via la plateforme de billetterie en ligne sur le site de l'Office de Tourisme du Touquet. Fermeture des inscriptions le mardi 30 avril à 10h00.

La validation de cette pré-inscription sera soumise au fait d'avoir dûment rempli la fiche d'autorisation parentale et une décharge de responsabilité signée des parents, ou du tuteur.

Chaque participant(e) devra obligatoirement se présenter à la course muni(e) de sa trottinette (type « urbaine ») et l'équipement indispensable à sa sécurité : port du casque obligatoire, port de genouillères et de coudières fortement conseillé. Aucun matériel ne sera fourni par l'organisation.

Les trottinettes à 3 roues « jouets », Powerwing (ou produits similaires), électriques et à moteur thermique sont interdites. Diamètre des roues maxi 200mm.

Chaque participant(e) est invité(e) à s'assurer personnellement et à vérifier son taux de couverture (Assurance).

Chaque participant(e) devra obligatoirement porter son dossard de façon visible.

Chaque participant(e) qui aura sollicité son inscription s'engage à respecter l'intégralité du règlement.

ARTICLE 4 : PRINCIPE ET MODALITES DU JEU

Principe du jeu : Réaliser le parcours imposé en trottinette dans le temps le plus court possible.

Déroulé de la compétition :

- Présence du participant obligatoire dès 14h jusqu'à la fin de sa course et remise des prix.
- Retrait obligatoire des dossards de 14h à 14h45, au Marché Couvert.
- 15h : Départ de la première course
- 3 catégories :
 - o 4/6 ans : X courses d'1 tour (max. 20 enfants/ course), les X vainqueurs participeront à la finale (1 tour).
 - o 7/9 ans : X courses d'1 tour (max. 20 enfants/ course), les X vainqueurs participeront à la finale (2 tours).
 - o 10/12 ans : X courses de 2 tours (max. 20 enfants/ course), les X vainqueurs participeront à la finale (2 tours).

Parallèlement : village des enfants avec ses différentes animations ouvertes de 14h00 à 18h00

LE TOUQUET&CO

Hôtel de ville - Bld Daloz

62520 Le Touquet-Paris-Plage

T +33 (0)3 21 06 72 72 - contact@letouquet.com

RCS Boulogne-sur-mer 847 715 380

Code NAF : 93.11Z ■ SIRET : 847 715 380 00014

TVA Intra : FR 55 847 715 380



LE TOUQUET&CO

www.letouquet.com |    

Règlement :

Chaque participant(e) devra suivre scrupuleusement le sens de la course (tracé du parcours sur simple demande à serviceevenements@letouquet.com) et les consignes de sécurité qui seront énoncées. Un non-respect du parcours, une circulation en sens inverse du circuit ou une absence des équipements de sécurité excluraient le/la participant(e) de la compétition. Les participants s'engagent à ne pas bousculer intentionnellement

Responsabilité :

Les enfants seront sous l'entière responsabilité des parents pendant la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, et/ou en cas de déficience physique d'un participant. L'organisateur est titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile auprès d'Aréas Assurances n° OR206455 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir en raison des accidents corporels et/ou matériels causés à autrui.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Chaque participant se verra remettre un lot. Les 3 premiers de chaque catégorie se verront remettre un lot d'une valeur supérieure.

La dotation ne pourra être ni échangée, ni reprise, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier du prix, par la Société Organisatrice et par les enseignes partenaires.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

Pour toute réclamation relative à l'utilisation de la dotation, le Participant devra uniquement joindre la Société Organisatrice à l'adresse suivante : Le Touquet&Co – Courses de trottinettes – Hôtel de Ville – Bvd Daloz- 62520 LE TOUQUET-PARIS-PLAGE.

ARTICLE 6 : MODALITES DE DETERMINATION DES GAGNANTS

Les classements et résultats des différentes courses seront établis par les organisateurs et ne pourront être contestés. Ils se feront par ordre d'arrivée, les 3 premiers participant(e)s à franchir la ligne d'arrivée seront qualifié(e)s pour la course finale de leur catégorie. Et sur le même principe les 3 premiers participant(e)s de chaque catégorie seront récompensé(e)s avec des lots de plus grande valeur.

ARTICLE 7 : AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE DU OU DES GAGNANTS

La Société Organisatrice pourra diffuser le nom, commune de résidence et photographie des gagnants à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant sur les dispositions du présent article, et ceci conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 8 : REMBOURSEMENT DES INSCRIPTIONS

Les inscriptions ne sont ni reprises, ni échangées, sauf en cas d'annulation de l'évènement. Les inscriptions étant nominatives, la revente à un tiers est interdite. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'interruption de la course. Néanmoins, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course en cas de fortes intempéries (mais devront s'acquitter du remboursement par virement uniquement.) et en cas d'accident grave sollicitant le dispositif de sécurité et jusqu'au retour de ce dispositif sur le site de la course.

LE TOUQUET&CO

Hôtel de ville - Bld Daloz

62520 Le Touquet-Paris-Plage

T +33 (0)3 21 06 72 72 - contact@letouquet.com

RCS Boulogne-sur-mer 847 715 380

Code NAF : 93.11Z ■ SIRET : 847 715 380 00014

TVA Intra : FR 55 847 715 380



LE TOUQUET&CO

www.letouquet.com |    

ARTICLE 9 : DECISIONS DE LA SOCIETE ORGANISATRICE - FRAUDES

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement. Elle en informera les Participants par tout moyen de son choix et dans les meilleurs délais octroyés par les circonstances. La Société Organisatrice se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler la course, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et empêchant son déroulement normal et notamment en cas d'évènement constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit. La Société Organisatrice se réservera en particulier le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu, s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer aux fraudeurs leur dotation et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

A Le Touquet Paris Plage, le 28 mars 2024

LE TOUQUET&CO

Hôtel de ville - Bld Daloz
62520 Le Touquet-Paris-Plage
T +33 (0)3 21 06 72 72 - contact@letouquet.com

RCS Boulogne-sur-mer 847 715 380
Code NAF : 93.11Z ■ SIRET : 847 715 380 00014
TVA Intra : FR 55 847 715 380